

## Nouvelle proposition d'objet statutaire : (ordre du jour de l'Assemblée Générale du 7 mars 2017)

L'ADASEA a pour objet :

- De faire de l'Environnement et du Développement local l'**objet** de cohésion agricole et rurale, de lien social et durable.
- D'apporter son concours à la profession agricole, aux acteurs du monde rural et aux gestionnaires des milieux pour la conception et la mise en œuvre d'actions relatives aux domaines suivants : l'agro-écologie, la protection de l'environnement, l'aménagement du territoire, l'entretien de l'espace, le développement local durable, la transition énergétique.
- D'assurer le lien entre la profession agricole et les autres acteurs du monde rural sur les questions relatives à ces domaines, en particulier sur les thématiques environnementales, de l'eau et de la biodiversité.
- De mettre en œuvre des actions relevant des domaines précités dans le cadre des politiques agricoles, environnementales et rurales, décidées par l'Europe, l'Etat, les Etablissements Publics et les collectivités territoriales
- De mettre en œuvre des actions relevant des domaines précités dans le cadre de prestations
- De conduire des animations territoriales en favorisant l'intégration et la prise en compte des préoccupations environnementales, et la contribution de l'agriculture aux démarches de Développement Durable sous l'angle économique, social et environnemental.
- D'assurer une veille sur les innovations agro-écologiques et les démarches environnementales des territoires, et d'intervenir dans les champs des services d'intérêt collectif aux territoires.
- D'assurer, en accompagnement de ses missions, une activité de formation professionnelle.

## Objet statutaire actuel :

L'ADASEA a pour objet d'apporter son concours à la profession agricole pour la préparation et la mise en œuvre des actions concernant ou se rapportant aux domaines de l'Agriculture, de l'Aménagement et de l'entretien de l'espace, de l'Environnement et du Développement local.

L'ADASEA a pour objet de répondre à des missions de différents donneurs d'ordre (collectivités territoriales, établissements publics...), concernant l'environnement et le territoire. Cette mission se fait de manière concertée avec la profession agricole.

L'ADASEA assure le lien entre la profession agricole et les autres acteurs sur les questions locales relatives à ces domaines, en particulier sur les thématiques environnementales, milieux naturels, eau et biodiversité.

Elle agit pour faire de l'Environnement et du Développement local des objets de cohésion agricole et rurale, de lien social et durable.

Elle conduit ses animations territoriales en favorisant l'intégration et la prise en compte des préoccupations environnementales, et plus largement la contribution de l'agriculture aux démarches de Développement Durable, sous l'angle économique, social et environnemental.

Elle assure une veille sur les innovations socioéconomiques et démarches environnementales des territoires et intervient dans les champs des services d'intérêt collectif aux territoires.

La préparation et la mise en œuvre d'actions de formation en accompagnement et dans le prolongement des activités de l'ADASEA du Gers sont parmi ses missions.

Les actions de l'ADASEA seront mises en œuvre dans le cadre des politiques agricoles et rurales, décidées par l'Etat, l'Europe, les Etablissements Publics et les collectivités territoriales. Elles seront également mises en œuvre dans le cadre de prestations diverses se rapportant aux thématiques citées dans l'objet de l'ADASEA.